



Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale

CF: 1132

¹ Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (SABRA). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.

Nom de l'établissement : Le Grand-Saugy

Adresse de l'établissement: Rue du village 2, 1294 Genthod

Année du diagnostic : 2022

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ¹	Remarques	échéances
1er	1er étage - dégagement- armoire électrique	Carton isolant	Moyen terme		2027
Sous-sol	Dépôt 2	Conduite en fibrociment	Long terme		2032
Sous-sol	Chaufferie	Conduite en fibrociment	Long terme		2032
Sous-sol	Citerne	Conduite en fibrociment	Long terme		2032

Si aucun élément contenant de l'amiante pouvant contraindre une utilisation normale du bâtiment n'a été repéré, en cas de travaux il sera néanmoins obligatoire de réaliser un diagnostic avant-travaux



Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.